



HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE		
	TYPE DE BIEN	
PRIX DE VENTE DU BIEN	IMMEUBLE BATI	TERRAIN A BATIR
Prix = ou > 300 000 €	5.00 %	5.50 %
Prix compris entre 200 000 € et 300 000 €	6.00 %	6.50 %
Prix compris entre 100 000 € et 200 000 €	6.50 %	7.50 %
Prix < 100 000 €	7.50 %	8.50 %
Prix < 50 000 €	10.00 %	10.00 %

Honoraires Locations TTC

plafonnement des honoraires selon les dispositions de la loi ALUR (décret n°2014-890 du 01/08/2014)

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% partagés entre locataire et bailleur (Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire) :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : le plafond est fixé à 8€/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux le plafond est fixé à 3€/m²

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge exclusive du bailleur

honoraires d'entremise et de négociation: 7% du montant du loyer mensuel hors charges

Honoraires Gestion Locative TTC

Honoraires TTC, à la charge du bailleur : 7% du montant du loyer mensuel hors charges

SARL SARZEAU IMMOBILIER a capital de 23 000 €-N SIRET: 801 416 116 00029

Titulaire de la carte professionnelle « transactions » sur immeubles et fonds de commerces n°CP156052017000018426 délivrée par la Préfecture du Morbihan garantie

RCP : GAN Assurances

GARANTIES FINANCIERES GESTION LOCATIVE ET TRANSACTION : SOCAF - 26, avenue de Suffren 75015 PARIS